COMMISSARIAT AUX COMPTES

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901
Siège social : 649 avenue de Bir Hakeim
77350 LE MEE SUR SEINE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901
Siège social : 649 avenue de Bir Hakeim
77350 LE MEE SUR SEINE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCCE de Seine et Marne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves*», nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de Seine et Marne, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs.

Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique.

Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août.

Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 789 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 789 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 795 sur 795 lors de l'exercice précédent).

Nous devons formuler les réserves suivantes :

- En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des produits et charges des coopératives et foyers coopératifs affiliés et de l'impossibilité de contrôler ces flux au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu nous assurer que toutes les opérations sont enregistrées ;
- Comme le mentionne la note sur les règles et méthodes comptables de l'annexe, les coopératives et foyers coopératifs affiliés tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence, les éventuelles immobilisations non amorties, stocks, charges à payer, fonds dédiés sur subventions et produits à recevoir ne sont pas inscrits au bilan de clôture.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie «*Fondement de l'opinion avec réserves»,* nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'actif de votre association est composé à hauteur de 96,93 % de trésorerie qui regroupe la trésorerie du siège départemental et la trésorerie des 789 comptes rendus financiers agrégés. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la justification de cet actif au 31 août 2023 par rapprochement avec le relevé bancaire à cette date, sur un échantillon représentant le siège départemental et 570 comptes rendus financiers, soit 72,24% en nombre des comptes rendus financiers, et 2 379 407,18€ (soit 73,26%) du montant de la trésorerie du bilan agrégé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ville d'Avray, le 18 janvier 2024

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 77 SEINE ET MARNE

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	311 142,78	284 763,05
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	3 222 965,28	3 369 032,04
Constructions	166 019,61	66 697,39	99 322,22	103 322,22	Résultat de l'association	(206 680,15)	(119 687,03)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	19 958,17	17 867,01	2 091,16	366,83	***FONDS PROPRES ASSOCIATION***	**3 327 427,91**	**3 534 108,06**
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	1 344,00	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	699,78		699,78	696,61	Provisions pour charges	4 382,30	3 253,85
ACTIF IMMOBILISE	**186 677,56**	**84 564,40**	**102 113,16**	**104 385,66**	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***	**5 726,30**	**3 253,85**
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	3 403,84	3 300,00
Comptes courants OCCE	74,19		74,19		Dettes fiscales et sociales	8 885,60	7 712,77
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Comptes courants OCCE		
Trésorerie	3 247 871,55		3 247 871,55	3 442 700,99	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	5 127,64	43,51
Charges constatées d'avance	512,39		512,39	1 331,54	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	**3 248 458,13**		**3 248 458,13**	**3 444 032,53**	***DETTES***	**17 417,08**	**11 056,28**
TOTAL	**3 435 135,69**	**84 564,40**	**3 350 571,29**	**3 548 418,19**	**TOTAL**	**3 350 571,29**	**3 548 418,19**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 77 SEINE ET MARNE

	2022/2023	2021/2022
Participation volontaire des familles	2 114 376,82	1 630 190,71
Ventes de produits	2 179 393,43	2 200 215,70
Prestations de service et animations	622 106,53	643 972,30
Subventions d'exploitation	1 111 838,00	1 032 563,19
Dons et Mécénat	129 277,48	107 808,86
Contributions financières reçues	194 187,10	190 881,34
Autres produits		49,33
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
PRODUITS D'EXPLOITATION	**6 351 179,36**	**5 805 681,43**
Achats de fournitures à céder	1 284 050,42	1 554 102,66
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	4 779 958,03	4 004 733,30
Aides financières versées	41 294,45	52 569,95
Impôts et taxes	9 110,95	5 085,75
Salaires bruts	32 461,41	27 360,84
Charges sociales	10 877,09	9 401,62
Cotisations reversées à la Fédération	135 220,04	135 262,96
Autres charges	200,00	200,00
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	159 877,35	157 407,05
Dotations aux provisions et dépréciations	1 128,45	1 058,44
Reports en fonds dédiés	1 344,00	
CHARGES D'EXPLOITATION	**6 455 522,19**	**5 947 182,57**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**(104 342,83)**	**(141 501,14)**
Produits des placements	36 870,79	11 683,35
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	**36 870,79**	**11 683,35**
Intérêts et charges assimilées		0,54
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		**0,54**
RESULTAT FINANCIER (II)	**36 870,79**	**11 682,81**
RESULTAT COURANT (I + II)	**(67 472,04)**	**(129 818,33)**
Sur opérations de gestion	335 299,02	307 608,74
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**335 299,02**	**307 608,74**
Sur opérations de gestion	474 507,13	297 477,44
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**474 507,13**	**297 477,44**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**(139 208,11)**	**10 131,30**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**(206 680,15)**	**(119 687,03)**

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	377 272,50	403 150,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	377 272,50	403 150,00

TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège)	***6 723 349,17***	***6 124 973,52***
TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège)	***6 930 029,32***	***6 244 660,55***

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE 77 SEINE ET MARNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	3 350 571,29 €	3 548 418,19 €	
Résultat de l'exercice :	-206 680,15 €	-119 687,03 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	789	795	
dont coopératives et foyers agrégés :	789	795	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0	
Nombre de coopérateurs :	116 569	116 606	
Heures de bénévolat du siège départemental	260	260	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	13 459	14 400	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	8	8	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	377 273 €	403 150 €	

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les activités reportées du fait de la crise sanitaire, ont été réalisées au cours de cet exerice, ce qui explique le déficit des coopératives et foyers coopératifs affiliés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les investissements sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 77 SEINE ET MARNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	-206 680,15	dont	75 939,68	pour le siège départemental
		dont	-282 619,83	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	0,00	dont	0,00	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	5 127,64	dont	5 127,64	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	3 247 871,55	dont	307 526,10	pour le siège départemental
		dont	2 940 345,45	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 726,67	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	159 877,35	dont	4 495,67	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	155 381,68	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			196,93	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	6 723 349,17	dont	375 392,81	pour le siège départemental
		dont	6 347 956,36	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège
soit en moyenne environ			8 045,57	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	6 930 029,32	dont	299 453,13	pour le siège départemental
		dont	6 630 576,19	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège
soit en moyenne environ			8 403,77	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-358,20	par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	**2,0**	**2,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	790	795
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	788	795
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	789	795
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	789	795
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	7	12
Participants aux séances de formation (estimation)	66	59

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 77 SEINE ET MARNE

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	311 142,78	284 763,05
Terrains							
Constructions	166 019,61	66 697,39	99 322,22	103 322,22	Résultat du siège	75 939,68	26 379,73
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	19 958,17	17 867,01	2 091,16	366,83	***FONDS PROPRES DU SIEGE***	**387 082,46**	**311 142,78**
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	1 344,00	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	699,78		699,78	696,61	Provisions pour charges	4 382,30	3 253,85
ACTIF IMMOBILISE	**186 677,56**	**84 564,40**	**102 113,16**	**104 385,66**	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***	**5 726,30**	**3 253,85**
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	3 403,84	3 300,00
Comptes courants OCCE	74,19		74,19		Dettes fiscales et sociales	8 885,60	7 712,77
Autres créances					Comptes courants OCCE		
Trésorerie	307 526,10		307 526,10	219 735,71	Autres dettes	5 127,64	43,51
Charges constatées d'avance	512,39		512,39	1 331,54	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	**308 112,68**		**308 112,68**	**221 067,25**	***DETTES***	**17 417,08**	**11 056,28**
TOTAL	**494 790,24**	**84 564,40**	**410 225,84**	**325 452,91**	**TOTAL**	**410 225,84**	**325 452,91**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 77 SEINE ET MARNE

	2022/2023	2021/2022
Cotisations reçues	242 463,52	242 540,48
Ventes de produits	840,00	757,50
Prestations de service et animations	34 431,89	33 775,01
Subventions d'exploitation	38 676,00	48 871,00
Dons et Mécénat	50,27	44,67
Contributions financières reçues	151,00	145,00
Autres produits		49,33
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
PRODUITS D'EXPLOITATION	**316 612,68**	**326 182,99**
Achats de fournitures à céder	1 196,50	134,41
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	52 702,35	54 571,24
Aides financières versées	41 294,45	52 569,95
Impôts et taxes	9 110,95	5 085,75
Salaires bruts	32 461,41	27 360,84
Charges sociales	10 877,09	9 401,62
Cotisations reversées à la Fédération	135 220,04	135 262,96
Autres charges	200,00	200,00
Dotations aux amortissements	4 495,67	6 493,34
Dotations aux provisions et dépréciations	1 128,45	1 058,44
Reports en fonds dédiés	1 344,00	
CHARGES D'EXPLOITATION	**290 030,91**	**292 138,55**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**26 581,77**	**34 044,44**
Produits des placements	36 870,79	11 683,35
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	**36 870,79**	**11 683,35**
Intérêts et charges assimilées		0,54
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		**0,54**
RESULTAT FINANCIER (II)	**36 870,79**	**11 682,81**
RESULTAT COURANT (I + II)	**63 452,56**	**45 727,25**
Sur opérations de gestion	21 909,34	132,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**21 909,34**	**132,00**
Sur opérations de gestion	9 422,22	19 479,52
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**9 422,22**	**19 479,52**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**12 487,12**	**(19 347,52)**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**75 939,68**	**26 379,73**

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	7 150,00	7 150,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	7 150,00	7 150,00
TOTAL DES PRODUITS	***375 392,81***	***337 998,34***
TOTAL DES CHARGES	***299 453,13***	***311 618,61***

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 75 939,68 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements	166 019,61			166 019,61
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	13 623,76			13 623,76
Matériel informatique	3 315,41	2 220,00		5 535,41
Mobilier de bureau	799,00			799,00
Immobilisations en cours				
Total	**183 757,78**	**2 220,00**		**185 977,78**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Achat du photocopieur le 25/04/2023 2 220,00

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	56 677,78	4 000,00		60 677,78
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	6 019,61			6 019,61
Matériel informatique	33%	13 623,76			13 623,76
Mobilier de bureau	20%	3 747,58	495,67		4 243,25
	Total	**80 068,73**	**4 495,67**		**84 564,40**

2. Immobilisations financières

Parts CASDEN (30 parts x 5.50 €)	255.00
Avance de trésorerie copropriété	444.78
	699.78

3. Stocks

Néant.

4. Coopératives et usagers divers

Néant.

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE 74,19

6. Autres créances

Néant.

7. Trésorerie

Livret A	78 839,48
Livret Casden	2 284 457,95
Parts sociales Bred	615 713,19
Banque BRED	174 932,26
Intérêts livret + casden acquis au 31 août 2023	10 655,49
Compte placements (mutualisation)	(2 857 072,27)
	307 526,10

8. Charges constatées d'avance

Facture fédération achat stock calendriers	147.06
Assurances payées d'avance DACIA (4/12)	365.33
	512.39

III – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

4. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges	**3 253,85**	**1 128,45**		**4 382,30**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**3 253,85**	**1 128,45**		**4 382,30**

Dotations / reprises d'exploitation	1 128,45
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**1 128,45**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Une provision pour départ à la retraite a été calculée selon les articles 4.4.3 et 4.4.4. résultant de l'avenant n°86 du 15/12/2004 de la Convention Nationale ECLAT (ex-Animation). Son montant est ajusté chaque année en fonction des mouvements d'effectifs selon la formule suivante : ¼ de mois par année d'ancienneté pour tous les salariés en CDI présents depuis un an, portée à 1/3 de mois par année à compter de la 11ème année de présence. La provision est calculée avec des charges patronales au taux de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte.

5. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Classes d'eau 2022-2023		1 344,00		1 344,00
Total		**1 344,00**		**1 344,00**

6. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Travail entraide	43.84
Factures non parvenues CAC	3 360.00
	3 403,84

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	809.03
Urssaf	1 147.47
Retraite complémentaire	644.25
Prévoyance	61.48
Charges sur congés payés	287.21
Uniformation	355.08
Impôts dûs sur les produits financiers	3 388,00
Impôts provisionnés sur intérêts casden acquis au 31 août 2023	2 193,08
	8 885,60

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	0.00

8. Autres dettes

Fonds de clôture OCCE2731	5 127.64

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	116 569	116 606
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,92 €	0,92 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**242 463,52**	**242 540,48**
Cotisations versées à la Fédération	135 220,04	135 262,96
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**135 220,04**	**135 262,96**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions CAF		-
Subventions conseil départemental PDASR	2 076,00	3 251,00
Subventions/projets AESN	33 600,00	36 120,00
Autres subventions CGET	3 000,00	9 500,00
Total	**38 676,00**	**48 871,00**
Dont versées aux coopératives	31 776,00	42 461,00

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE 151,00

4. Produits exceptionnel

OCCE 2670 RBST.ANNUL SEJOUR	2 460.00
OCCE 2600 RBST.ANNUL. SEJOUR	18 683.00
OCCE 2662 RBST.ANNUL. SEJOUR	720.00
Total	**21 863.00**

5. Charges exceptionnelles

OCCE 2004 AIDES EXCEP ANNU SEJOUR 2020	2 415,00
OCCE 2197 AIDES EXCEP ANNU SEJOUR 2020	667,50
OCCE 2415 AIDES EXCEP ANNU SEJOUR 2020	3 876,00
OCCE 2670 AIDES EXCEP ANNU SEJOUR 2020	2 460,00
Total	**9 418,50**

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Il n'y a plus d'engagements de crédit-bail depuis l'acquisitio du photocopieur le 25 avril 2023 pour 2 220 €.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 260 heures de travail valorisées à 7 150 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Banque BRED :
Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BRED (convention de mai 2003).
Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	790	795
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	2 923 584,60	3 206 029.31
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	36 870,79	11 683.35
Montant des impôts dus par l'AD	5 760,27	1 712.71
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**31 110,52**	**9 970.64**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%